

Maisons-Alfort, le 14 avril 2021

## **Conclusions de l'évaluation**

**relatives à une demande d'extension d'usage pour des utilisations mineures**  
**(Article 51)**  
**pour le produit MYCOSTOP**  
**à base de *Streptomyces K61*,**  
**de la société DANSTAR FERMENT AG**

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.*

*Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité et de l'absence d'effets inacceptables sur les végétaux et produits végétaux.  
Le présent document ne constitue pas une décision.*

### **PRESENTATION DE LA DEMANDE**

L'Agence a accusé réception d'un dossier déposé par la société DANSTAR FERMENT AG relatif à une demande d'extension d'usage pour des utilisations mineures déposée dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009<sup>1</sup> pour le produit MYCOSTOP (AMM<sup>2</sup> n° 2140208 pour un emploi par des utilisateurs professionnels).

Le produit MYCOSTOP est un fongicide à base de 1,0 10<sup>8</sup> UFC<sup>3</sup>/kg au minimum de *Streptomyces K61*<sup>4</sup> (soit 250 g/kg de produit technique) se présentant sous la forme d'une poudre mouillable (WP), appliqué par pulvérisation. Les usages revendiqués (cultures et doses d'emploi annuelles) sont mentionnés en annexe 1.

Le produit MYCOSTOP a fait l'objet d'une évaluation lors de la demande d'autorisation de mise sur le marché (avis de l'Anses du 18 août 2014 pour le dossier 2012-1847).

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés de l'Agence du dossier déposé pour ce produit, conformément aux dispositions du règlement (CE) n°1107/2009, de ses règlements d'application et de la réglementation nationale en vigueur et des documents guide.

L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un «Registration Report» comprenant uniquement la partie A (en langue anglaise) dédiée à une extension d'usage pour des utilisations mineures dans le cadre de l'article 51 que l'Agence rend publique sur son site internet.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°546/2011<sup>5</sup>.

**Après évaluation de la demande, la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés émet les conclusions suivantes.**

<sup>1</sup> Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil.

<sup>2</sup> AMM : Autorisation de Mise sur le marché

<sup>3</sup> UFC : Unité formant colonie.

<sup>4</sup> Règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées.

<sup>5</sup> Règlement (UE) N° 546/2011 de la Commission du 10 juin 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les principes uniformes d'évaluation et d'autorisation des produits phytopharmaceutiques.

## SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

En se fondant sur les principes uniformes définis dans le règlement (UE) n° 546/2011, sur les conclusions de l'évaluation européenne de la substance active, sur les données soumises par le demandeur et évaluées dans le cadre de cette demande ainsi que sur l'ensemble des éléments dont elle a eu connaissance, la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés estime que :

- A. Les caractéristiques physico-chimiques de produit MYCOSTOP et les méthodes d'analyse ont été décrites et évaluées lors de l'évaluation réalisée précédemment.

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation du produit MYCOSTOP pour les usages revendiqués, pour les opérateurs<sup>6</sup>, les personnes présentes<sup>6</sup> et les travailleurs<sup>6</sup>, sont couvertes par l'évaluation réalisée précédemment. Les conditions d'emploi actualisées sont présentées ci-dessous.

Les cultures ornementales, porte-graines et gazon de graminées n'étant pas destinées à l'alimentation humaine ou animale, l'évaluation de l'exposition du consommateur n'a pas été considérée nécessaire pour ces usages.

*Streptomyces K61* est inscrit à l'Annexe IV du règlement (CE) n° 396/2005, qui regroupe les substances actives pour lesquelles il n'est pas nécessaire de fixer de LMR<sup>7</sup>. L'évaluation de l'exposition du consommateur n'a donc pas été considérée nécessaire pour cette substance active.

Pour les usages sous serre permanente, l'estimation des expositions pour les eaux souterraines et les espèces non-cibles, liées à l'utilisation du produit MYCOSTOP est couverte par les usages précédemment évalués. Les conditions d'emploi précisées ci-dessous s'appliquent.

Pour les usages en plein champ et sous tunnel, l'estimation des expositions pour les eaux souterraines et les espèces non-cibles aquatiques, liées à l'utilisation du produit MYCOSTOP est couverte par les usages précédemment évalués. Les niveaux d'exposition précédemment estimés pour les espèces non-cibles terrestres ne couvrent pas les usages revendiqués pour les oiseaux, les mammifères, les arthropodes et les vers de terre. Toutefois, pour les vers de terre, l'évaluation européenne couvre les usages revendiqués jusqu'à une dose de 250 kg produit/ha.

Par conséquent, pour les usages mineurs en plein champ et sous tunnel, l'évaluation des risques ne peut être finalisée pour les espèces non-cibles oiseaux, les mammifères et les arthropodes et pour les vers de terre pour l'usage gazon de graminées.

- B. Conformément à l'article 51 du règlement (CE) n° 1107/2009, une vérification de l'efficacité et de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture n'est pas nécessaire.

## CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n° 546/2011 est indiquée, usage par usage et sous réserve des conditions d'emploi décrites ci-après, dans le tableau suivant.

<sup>6</sup> Règlement (UE) n° 284/2013 de la Commission du 1er mars 2013 établissant les exigences en matière de données applicables aux produits phytopharmaceutiques, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

<sup>7</sup> La limite maximale applicable aux résidus (LMR) est la concentration maximale du résidu d'un pesticide autorisée dans ou sur des denrées alimentaires ou aliments pour animaux, fixée conformément au règlement (CE) n° 396/2005, sur la base des bonnes pratiques agricoles et de l'exposition la plus faible possible permettant de protéger tous les consommateurs vulnérables.

**I. Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués par le demandeur pour une extension d'usage pour des utilisations mineures (Article 51) du produit MYCOSTOP**

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appli- cation	Délai avant récolte (DAR <sup>8</sup> )	Conclusion (b)
16601201 – Laitue*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri</b> <i>Portée d'usage : Laitues, chicorées – scaroles, chicorées – frisées et autres salades</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH <sup>9</sup> 00	Non nécessaire	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande
16601201 – Laitue*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b> <i>Portée d'usage : mâche, roquette</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Conforme
16601201 – Laitue*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b> <i>Portée d'usage : mâche, roquette</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)
16701203 – Laitue*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées  <b>Plein champ et sous abri</b> <i>Portée d'usage : Laitues, chicorées – scaroles, chicorées – frisées et autre salades,</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande
16701203 – Laitue*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées  <b>Sous abri (serre permanente)</b> <i>Portée d'usage : mâche, roquette</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Conforme
16701203 – Laitue*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b> <i>Portée d'usage : mâche, roquette</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)
16201201 – Carotte*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri</b> <i>Portée d'usage : Carotte</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande

<sup>8</sup> Le délai avant récolte (DAR) est le délai minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte d'une culture ; ce délai peut être défini soit en jours, soit par le stade de développement de la culture lors de la dernière application (on parle alors de DAR F).

<sup>9</sup> BBCH : code universel décimal permettant d'identifier le stade de développement des cultures.

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appli- cation	Délai avant récolte (DAR <sup>8</sup> )	Conclusion (b)
16201203 – Carotte*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées  <b>Plein champ et sous abri</b>  <i>Portée d'usage : Carotte</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande
16401201 – Choux*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri</b>  <i>Portée d'usage : Choux a inflorescences, choux feuillus, choux pommés, choux-raves</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande
16401204 – Choux*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées  <b>Plein champ et sous abri</b>  <i>Portée d'usage : Choux a inflorescences, choux feuillus, choux pommés, choux-raves</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande
16321201 – Concombre*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri</b>  <i>Portée d'usage : concombre, courgette, cornichon et autre cucurbitacées à peau comestible</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande
16561201 – Haricots*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri</b>  <i>Portée d'usage : Haricots</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande
00518016 – Haricots écossés frais*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri</b>  <i>Portée d'usage : Pois sabre, flageolet, fève, lima, niébé</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande
00518017 – Haricots écossés frais*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées  <b>Plein champ et sous abri</b>  <i>Portée d'usage : Pois sabre, flageolet, fève, lima, niébé</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande
00516019 – Haricots et pois non écossés frais*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri</b>  <i>Portée d'usage : Haricots et pois non écossés frais</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande
00516018 – Haricots et pois non écossés frais*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées	8 g/kg semences	1 application par an	-	BBCH 00	0 jour	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appa- lication	Délai avant récolte (DAR <sup>8</sup> )	Conclusion (b)
<b>Plein champ et sous abri</b> <i>Portée d'usage : Haricots et poids non écossés frais</i>		(1 semi par an sous abri)				
00517080 – Légumineuses potagères (sèches)*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées) <b>Plein champ et sous abri</b> <i>Portée d'usage : Fèves sèches, haricots secs, pois secs, pois chiche, lentilles sèches</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande
00517081 – Légumineuses potagères (sèches)*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées <b>Plein champ et sous abri</b> <i>Portée d'usage : Fèves sèches, haricots secs, pois secs, pois chiche, lentilles sèches</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande
Haricots*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées <b>Plein champ et sous abri</b> <i>Portée d'usage : Haricots</i>	8 g/kg	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Usage obsolète
16851201– Pois*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées <b>Plein champ et sous abri</b> <i>Portée d'usage : Pois</i>	8 g/kg semences	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande
00517106 – Pois écossés frais*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées) <b>Plein champ et sous abri</b> <i>Portée d'usage : Pois écossés</i>	8 g/kg semences	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande
00517107 – Pois écossés frais*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées <b>Plein champ et sous abri</b> <i>Portée d'usage : Pois écossés</i>	8 g/kg semences	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour	Usage majeur, non évalué dans le cadre de cette demande
Concombre*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées <b>Plein champ et sous abri</b> <i>Portée d'usage : Concombre, courgette, cornichon, autre cucurbitacées à peau comestible</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Usage obsolète

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appli- cation	Délai avant récolte (DAR <sup>10</sup> )	Conclusion (b)
<b>16321202 – Cucurbitacées à peau comestible*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées</b>  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Concombre, courgette, cornichon, autre cucurbitacées à peau comestible</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
<b>16321202 – Cucurbitacées à peau comestible*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées</b>  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Concombre, courgette, cornichon, autre cucurbitacées à peau comestible</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
<b>16102201 - Artichaut*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées</b>  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Artichaut, cardon</i>	8 g/kg	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
<b>16102201 - Artichaut*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées</b>  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : Artichaut, cardon</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
<b>16151202 - Asperge*Trt Sem.*Champignons (pythiacées)</b>  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Asperge</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
<b>16151202 - Asperge*Trt Sem.*Champignons (pythiacées)</b>  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : Asperge</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
<b>16151201 - Asperge*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées</b>  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Asperge</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>

<sup>10</sup> Le délai avant récolte (DAR) est le délai minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte d'une culture ; ce délai peut être défini soit en jours, soit par le stade de développement de la culture lors de la dernière application (on parle alors de DAR F).

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appli- cation	Délai avant récolte (DAR <sup>11</sup> )	Conclusion (b)
16151201 - Asperge*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées <b>Plein champ</b> <i>Portée d'usage : Asperge</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)
16171201 – Betterave potagère*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées) <b>Sous abri (serre permanente)</b> <i>Portée d'usage : Betterave potagère</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Conforme
16171201 – Betterave potagère*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées) <b>Plein champ</b> <i>Portée d'usage : Betterave potagère</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)
16171204 – Betterave potagère*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées <b>Sous abri (serre permanente)</b> <i>Portée d'usage : Betterave potagère</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Conforme
16171204 – Betterave potagère*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées <b>Plein champ</b> <i>Portée d'usage : Betterave potagère</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)
01109012 – Céleri-branche*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées) <b>Sous abri (serre permanente)</b> <i>Portée d'usage : branche, fenouil, rhubarbe</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Conforme
01109012 – Céleri-branche*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées) <b>Sous abri (tunnel)</b> <i>Portée d'usage : Céleri branche, fenouil, rhubarbe</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)

<sup>11</sup> Le délai avant récolte (DAR) est le délai minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte d'une culture ; ce délai peut être défini soit en jours, soit par le stade de développement de la culture lors de la dernière application (on parle alors de DAR F).

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appli- cation	Délai avant récolte (DAR <sup>12</sup> )	Conclusion (b)
01109013 – Céleri-branche*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  Portée d'usage : Céleri branche, fenouil, rhubarbe	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
01109013 – Céleri-branche*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Sous abri (tunnel)</b>  Portée d'usage : Céleri branche, fenouil, rhubarbe	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
16361204 – Chicorées – production de chicons*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  Portée d'usage : Endive, pissenlit, barbe de capucin	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
16361204 – Chicorées – production de chicons*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ</b>  Portée d'usage : Endive, pissenlit, barbe de capucin	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
16361202 – Chicorées – production de chicons*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  Portée d'usage : Endive, pissenlit, barbe de capucin	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
16361202 – Chicorées – production de chicons*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Plein champ</b>  Portée d'usage : Endive, pissenlit, barbe de capucin	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
16351206 – Chicorées – production de racines*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  Portée d'usage : Toutes racines de chicorées	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>

<sup>12</sup> Le délai avant récolte (DAR) est le délai minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte d'une culture ; ce délai peut être défini soit en jours, soit par le stade de développement de la culture lors de la dernière application (on parle alors de DAR F).

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appa- lication	Délai avant récolte (DAR <sup>12)</sup>	Conclusion (b)
16351206 – Chicorées – production de racines*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : Toutes racines de chicorées</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)
16351203 – Chicorées – production de racines*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Toutes racines de chicorées</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Conforme
16351203 – Chicorées – production de racines*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : Toutes racines de chicorées</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)
00516057 – Choux feuillus*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Choux verts, choux chinois et autres</i>	8 g/kg	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Conforme
00516057 – Choux feuillus*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Choux verts, choux chinois et autres</i>	8 g/kg	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)
00516056 – Choux feuillus*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Choux verts, choux chinois et autres</i>	8 g/kg	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Conforme
00516056 – Choux feuillus*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Choux verts, choux chinois et autres</i>	8 g/kg	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appli- cation	Délai avant récolte (DAR <sup>13</sup> )	Conclusion (b)
00516086 – Choux-raves*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Choux-raves</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
00516086 – Choux-raves*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Choux-raves</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)</b>
00516087 – Choux-raves*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Choux-raves</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
00516087 – Choux-raves*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Choux-raves</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)</b>
16461201 – Cresson alénois*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Cresson alénois</i>	8 g/kg	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
16461201 – Cresson alénois*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Cresson alénois</i>	8 g/kg	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)</b>
16471201 – Cresson de fontaine*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Cresson de fontaine</i>	8 g/kg	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>

<sup>13</sup> Le délai avant récolte (DAR) est le délai minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte d'une culture ; ce délai peut être défini soit en jours, soit par le stade de développement de la culture lors de la dernière application (on parle alors de DAR F).

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appli- cation	Délai avant récolte (DAR <sup>14</sup> )	Conclusion (b)
16471201 – Cresson de fontaine*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Cresson de fontaine</i>	8 g/kg	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
01101002 – Cultures légumières*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Toutes cultures légumières</i>	8 g/kg	1 application par an (4 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
01101002 – Cultures légumières*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Toutes cultures légumières</i>	8 g/kg	1 application par an (4 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
16501201 – Epinard*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Epinard, feuilles de Bettes, pourpier</i>	8 g/kg	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
16501201 – Epinard*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Epinard, feuilles de Bettes, pourpier</i>	8 g/kg	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
01122010 – Epinard*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Epinard, feuilles de Bettes, pourpier</i>	8 g/kg	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
01122010 – Epinard*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : Epinard, feuilles de Bettes, pourpier</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)

<sup>14</sup> Le délai avant récolte (DAR) est le délai minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte d'une culture ; ce délai peut être défini soit en jours, soit par le stade de développement de la culture lors de la dernière application (on parle alors de DAR F).

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appli- cation	Délai avant récolte (DAR <sup>15</sup> )	Conclusion (b)
116661201 – Maïs doux*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Maïs doux</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
116661201 – Maïs doux*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : Maïs doux</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)</b>
16661202 – Maïs doux*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Maïs doux</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
16661202 – Maïs doux*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : Maïs doux</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)</b>
16751201 – Melon*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Melon, pastèque, potiron et autre cucurbitacées à peau non comestible</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
16751201 – Melon*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Melon, pastèque, potiron et autre cucurbitacées à peau non comestible</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)</b>
Melon*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  Plein champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Melon, pastèque, potiron et autre cucurbitacées à peau non comestible</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Usage obsolète</b>

<sup>15</sup> Le délai avant récolte (DAR) est le délai minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte d'une culture ; ce délai peut être défini soit en jours, soit par le stade de développement de la culture lors de la dernière application (on parle alors de DAR F).

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appli- cation	Délai avant récolte (DAR <sup>16</sup> )	Conclusion (b)
<b>16751202 – Cucurbitacées à peau non comestible*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées</b>  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
<b>16751202 – Cucurbitacées à peau non comestible *Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées</b>  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
<b>16871202 – Navet*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)</b>  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Navet, rutabaga, radis</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
<b>16871202 – Navet*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)</b>  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Navet, rutabaga, radis</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
<b>16771202 – Navet*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées</b>  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Navet, rutabaga, radis</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
<b>16771202 – Navet*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées</b>  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Navet, rutabaga, radis</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
<b>16801201 – Oignon*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)</b>  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Oignon, ail, échalote</i>	8 g/kg	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>

<sup>16</sup> Le délai avant récolte (DAR) est le délai minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte d'une culture ; ce délai peut être défini soit en jours, soit par le stade de développement de la culture lors de la dernière application (on parle alors de DAR F).

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appa- lication	Délai avant récolte (DAR <sup>16</sup> )	Conclusion (b)
16801201 – Oignon*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : Oignon, ail, échalote</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
16421202 – Oignon*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Oignon, ail, échalote</i>	8 g/kg	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
16421202 – Oignon*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : Oignon, ail, échalote</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
16421202 – Poireau*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Poireau, oignon de printemps, ciboulette</i>	8 g/kg	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
16421202 – Poireau*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : Poireau, oignon de printemps, ciboulette</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
16841202 – Poireau*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Poireau, oignon de printemps, ciboulette</i>	8 g/kg	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
16841202 – Poireau*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : Poireau, oignon de printemps, ciboulette</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
16861201 – Poivrons*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Poivron, piment</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appli- cation	Délai avant récolte (DAR <sup>16</sup> )	Conclusion (b)
16861201 – Poivrons*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Poivron, piment</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
16901201 – Salsifis*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Salsifis, scorsonière</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
16901201 – Salsifis*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : Salsifis, scorsonière</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
16951201 – Tomate*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Tomate, aubergine</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
16951201 – Tomate*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Tomate, aubergine</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
14051201 – Cultures ornementales*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Arbre et arbustes, rosie, cultures florales et plantes vertes, bulbes ornementaux</i>	8 g/kg	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
14051201 – Cultures ornementales*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Arbre et arbustes, rosie, cultures florales et plantes vertes, bulbes ornementaux</i>	8 g/kg	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appli- cation	Délai avant récolte (DAR <sup>17</sup> )	Conclusion (b)
17401204 – Cultures ornementales*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Arbre et arbustes, rosie, cultures florales et plantes vertes, bulbes ornementaux</i>	8 g/kg	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
17401204 – Cultures ornementales*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Arbre et arbustes, rosie, cultures florales et plantes vertes, bulbes ornementaux</i>	8 g/kg	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
00610007 – Porte graine*Trt Sem. Plants*Maladies diverses  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Toute plante destinée à la production de semences</i>	8 g/kg	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
00610007 – Porte graine*Trt Sem. Plants*Maladies diverses  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  <i>Portée d'usage : Toute plante destinée à la production de semences</i>	8 g/kg	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)
00603006 – Porte graine – maïs*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : Porte graine – Maïs, sorgho</i>	8 g/kg	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
00603006 – Porte graine – maïs*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : Porte graine – Maïs, sorgho</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée</b> (oiseaux, mammifères, arthropodes)

<sup>17</sup> Le délai avant récolte (DAR) est le délai minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte d'une culture ; ce délai peut être défini soit en jours, soit par le stade de développement de la culture lors de la dernière application (on parle alors de DAR F).

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appli- cation	Délai avant récolte (DAR <sup>18</sup> )	Conclusion (b)
00609001 –Porte graine – PPAMC, florales et potagères*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : carotte, persil, laitue, chicorées, radis, chou, navet, épinard, betterave potagère, haricot, pois, concombre, courge, melon</i>	8 g/kg	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
00609001 –Porte graine – PPAMC, florales et potagères*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : carotte, persil, laitue, chicorées, radis, chou, navet, épinard, betterave potagère, haricot, pois, concombre, courge, melon</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)</b>
00606001 –Porte graine – PPAMC, florales et potagères*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  <i>Portée d'usage : carotte, persil, laitue, chicorées, radis, chou, navet, épinard, betterave potagère, haricot, pois, concombre, courge, melon</i>	8 g/kg	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Conforme</b>
00606001 –Porte graine – PPAMC, florales et potagères*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : carotte, persil, laitue, chicorées, radis, chou, navet, épinard, betterave potagère, haricot, pois, concombre, courge, melon</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	<b>Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)</b>

<sup>18</sup> Le délai avant récolte (DAR) est le délai minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte d'une culture ; ce délai peut être défini soit en jours, soit par le stade de développement de la culture lors de la dernière application (on parle alors de DAR F).

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appli- cation	Délai avant récolte (DAR <sup>19</sup> )	Conclusion (b)
01801004 – PPAMC*Trt Sem. Plants*maladies fongiques  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  Portée d'usage : Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires (alimentaires et non alimentaires), épices, fines herbes, plantes a infusions, pavot, autre graines oléagineuses	8 g/kg	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Conforme
01801004 – PPAMC*Trt Sem. Plants*maladies fongiques  <b>Plein champ et sous abri (tunnel)</b>  Portée d'usage : Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires (alimentaires et non alimentaires), épices, fines herbes, plantes a infusions, pavot, autre graines oléagineuses	8 g/kg	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes)
14051201 – Gazons de graminées*Trt Sem.*Champignons (pythiacées)  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  Portée d'usage : gazons de graminées à l'exception des zones herbeuses	8 g/kg	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Conforme
14051201 – Gazons de graminées*Trt Sem.*Champignons (pythiacées)  <b>Plein champ</b>  Portée d'usage : gazons de graminées à l'exception des zones herbeuses	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes, vers de terre)
18501204 – Gazons de graminées*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées  <b>Sous abri (serre permanente)</b>  Portée d'usage : gazons de graminées à l'exception des zones herbeuses	8 g/kg	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	Non nécessaire	Conforme

<sup>19</sup> Le délai avant récolte (DAR) est le délai minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte d'une culture ; ce délai peut être défini soit en jours, soit par le stade de développement de la culture lors de la dernière application (on parle alors de DAR F).

Usages (a)	Dose d'emploi du produit	Nombre maximal d'applica- tions (c)	Intervalle entre applica- tions	Stade d'appa- lication	Délai avant récolte (DAR <sup>20</sup> )	Conclusion (b)
18501204 – Gazons de graminées*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées  <b>Plein champ</b>  <i>Portée d'usage : gazons de graminées à l'exception des zones herbeuses</i>	8 g/kg	1 application par an	-	BBCH 00	Non nécessaire	Non finalisée (oiseaux, mammifères, arthropodes, vers de terre)

Les lignes grisées dans le tableau signalent que l'évaluation conduit à identifier un risque ou bien qu'il n'a pas été possible de conclure avec les éléments disponibles. Dans la colonne « conclusion », est signalé le domaine de l'évaluation concerné.

(a) Arrêté du 26 mars 2014 relatif à la mise en œuvre du catalogue national des usages phytopharmaceutiques visés dans les décisions d'autorisation de mise sur le marché et de permis de commerce parallèle des produits phytopharmaceutiques et des adjuvants, JORF du 30 mars 2014.

(b) La conformité fait référence aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n° 546/2011. Sauf mention explicite, cette conformité porte sur la culture de référence définie dans le catalogue. La compatibilité des LMR des cultures rattachées par le catalogue a été vérifiée. L'évaluation est non finalisée en l'absence ou par manque de données satisfaisant les critères d'évaluation.

(c) Nombre d'applications pour un cycle cultural par an ou à une fréquence indiquée dans les conditions d'emploi et par parcelle.

## II. Conditions d'emploi

Les conditions d'emploi précisées ci-dessous sont issues de l'évaluation et de mesures de prévention, pour chaque section du dossier pour laquelle l'usage revendiqué pourrait ainsi être considéré comme conforme. Il convient de les reprendre et/ou de les adapter au regard des usages qui seront effectivement accordés.

- Pour l'opérateur<sup>21</sup>, compte tenu de l'usage en traitement de semences, porter :

- pendant le mélange/chargement + calibrage

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 5/6 à porter par-dessus l'EPI précité ;
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387) ;

OU

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) ;
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387) ;

- pendant l'ensachage

- Gants certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique en cas d'intervention ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Protections respiratoires certifiées : si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières, porter un demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387) ;

- pendant le nettoyage

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

<sup>20</sup> Le délai avant récolte (DAR) est le délai minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte d'une culture ; ce délai peut être défini soit en jours, soit par le stade de développement de la culture lors de la dernière application (on parle alors de DAR F).

<sup>21</sup> Sur la base de l'estimation des expositions et des mesures de prévention des risques proposées par le demandeur et vérifiées par l'Anses. Certaines normes pouvant évoluer, il est de la responsabilité du demandeur de procéder à l'actualisation des références.

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
  - Combinaison de protection de catégorie III type 5/6 ou blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) à porter par-dessus l'EPI précité ;
  - Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387).
- **Pour le semeur<sup>22</sup>**, amené à manipuler les semences lors de la phase de semis, porter:
- **pendant le chargement du semoir**
    - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
    - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
    - Blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) porté sur le vêtement de travail ;
    - Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P2 ou P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387) ;
  - **pendant le semis**
    - Gants certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique en cas d'intervention sur le semoir ;
    - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
  - **pendant le nettoyage**
    - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
    - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
    - Blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) à porter par-dessus l'EPI précité ;
    - Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P2 ou P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387).
- **SP1** : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)
- **SPe 2** : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface.
- **Limites maximales de résidus** : Non nécessaire
- **Délai(s) avant récolte** :
  - Cultures légumières et PPAMC : F

Les autres conditions d'emploi préconisées dans la précédente évaluation ne sont pas modifiées.

#### **Recommandations de la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés pour réduire les expositions**

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

<sup>22</sup> Sur la base de l'estimation des expositions et des mesures de prévention des risques proposées par le demandeur et vérifiées par l'Anses. Certaines normes pouvant évoluer, il est de la responsabilité du demandeur de procéder à l'actualisation des références.

En tout état de cause, le port d'EPI<sup>23</sup> doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

---

<sup>23</sup> EPI : équipement de protection individuelle

**Annexe 1**

**Usages revendiqués par le demandeur  
 pour une demande d'extension d'usage pour des utilisations mineures (Article 51)  
 du produit MYCOSTOP**

Substance active	Composition du produit	Dose(s) maximale(s) de substance active
Streptomyces K61	1,0 x 10 <sup>8</sup> UFC/g (soit 250 g/kg de produit technique)	2 g sa/kg semences

Usages	Dose d'emploi du produit	Nombre d'applications	Intervalle entre application	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)
<b>Usages majeurs revendiqués zone sud</b>					
16601201 – Laitue*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Laitues, chicorées – scrooles, chicorées – frisées, mâche, roquette et autre salades</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16701203 – Laitue*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Laitues, chicorées – scrooles, chicorées – frisées, mâche, roquette et autre salades</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16201201 – Carotte*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Carotte</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16201203 – Carotte*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Carotte</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16401201 – Choux*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Choux a inflorescences, choux feuillus, choux pommés, choux-raves</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16401204 – Choux*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Choux a inflorescences, choux feuillus, choux pommés, choux-raves</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16321201 – Concombre*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : concombre, courgette, cornichon et autre cucurbitacées à peau comestible</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour

Usages	Dose d'emploi du produit	Nombre d'applications	Intervalle entre application	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)
16561201 – Haricots*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées) Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Haricots</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
00518016 – Haricots écossés frais*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées) Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Pois sabre, flageolet, fève, lima, niébé</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
00518017 – Haricots écossés frais*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Pois sabre, flageolet, fève, lima, niébé</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
00516019 – Haricots et pois non écossés frais*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées) Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Haricots et pois non écossés frais</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
00516018– Haricots et pois non écossés frais*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Haricots et poids non écossés frais</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
00517080– Légumineuses potagères (sèches)*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Fèves sèches, haricots secs, pois secs, pois chiche, lentilles sèches</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
00517081– Légumineuses potagères (sèches)*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Fèves sèches, haricots secs, pois secs, pois chiche, lentilles sèches</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16851201– Pois*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Pois</i>	8 g/kg semences	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
00517106 – Pois écossés frais*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées) Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Pois écossés</i>	8 g/kg semences	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour

Usages	Dose d'emploi du produit	Nombre d'applications	Intervalle entre application	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)
00517107 – Pois écossés frais*Trt Sem. Plants*Champignons autre que pythiacées Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Pois écossés</i>	8 g/kg semences	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
<b>Usages mineurs revendiqués :</b>					
Concombre* Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Concombre, courgette, cornichon, autre cucurbitacées à peau comestible</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
<i>Portée d'usage : Haricots</i>					
Haricots*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Artichaut, cardon</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
<i>Portée d'usage : Asperge</i>					
16151201 - Artichaut*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Artichaut, cardon</i>	8 g/kg semences	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
<i>Portée d'usage : Asperge</i>					
16151202 - Asperge*Trt Sem.*Champignons (pythiacées) Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Asperge</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
<i>Portée d'usage : Asperge</i>					
16174901 – Betterave potagère*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées) Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Betterave potagère</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
<i>Portée d'usage : Betterave potagère</i>					
16171201 – Betterave potagère*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Betterave potagère</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
<i>Portée d'usage : Céleri branche, fenouil, rhubarbe</i>					
01109012 – Céleri-branche*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées) Plein Champ et sous abri <i>Portée d'usage : Céleri branche, fenouil, rhubarbe</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
<i>Portée d'usage : Céleri-branche, fenouil, rhubarbe</i>					
01109013 – Céleri-branche*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées Plein Champ et sous abri	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour

Usages	Dose d'emploi du produit	Nombre d'applications	Intervalle entre application	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)
<i>Portée d'usage : Céleri branche, fenouil, rhubarbe</i>					
16361204 – Chicorées – production de chicons*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Endive, pissenlit, barbe de capucin</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16361202 – Chicorées – production de chicons*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Endive, pissenlit, barbe de capucin</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16351206 – Chicorées – production de racines*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Toutes racines de chicorées</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16351203 – Chicorées – production de racines*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Toutes racines de chicorées</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
00516057 – Choux feuillus*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Choux verts, choux chinois et autres</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
00516056 – Choux feuillus*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Choux verts, choux chinois et autres</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
00516086 – Choux-raves*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Choux-raves</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
00516087 – Choux-raves*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Choux-raves</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16461201 – Cresson alénois*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Cresson alénois</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16471201 – Cresson de fontaine*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour

Usages	Dose d'emploi du produit	Nombre d'applications	Intervalle entre application	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)
Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Cresson de fontaine</i>					
01101002 – Culture légumières*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Toute culture légumières</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16501201 – Epinard*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Epinard, feuilles de Blettes, pourpier</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
01122010 – Epinard*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Epinard, feuilles de Blettes, pourpier</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1-2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
116661201 – Maïs doux*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Maïs doux</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16661202 – Maïs doux*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Maïs doux</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16751201 – Melon*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Melon, pastèque, potirond et autre cucurbitacées à peau non comestible</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
Melon*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Melon, pastèque, potirond et autre cucurbitacées à peau non comestible</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16871202 – Navet*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Navet, rutabaga, radis</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16771202 – Navet*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Navet, rutabaga, radis</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour

Usages	Dose d'emploi du produit	Nombre d'applications	Intervalle entre application	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)
16801201 – Oignon*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Oignon, ail, échalote</i>	8 g/kg semences	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16421202 – Oignon*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Oignon, ail, échalote</i>	8 g/kg semences	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16421202 – Poireau*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Poireau, oignon de printemps, ciboulette</i>	8 g/kg semences	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16841202 – Poireau*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Poireau, oignon de printemps, ciboulette</i>	8 g/kg semences	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16861201 – Poivrons*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Poivron, piment</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16901201 – Salsifis*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Salsifis, scorsonère</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
16951201 – Tomate*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Tomate, aubergine</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
14051201 – Cultures ornementales*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Arbre et arbustes, rosie, cultures florales et plantes vertes, bulbes ornementaux</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
17401204 – Cultures ornementales*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Arbre et arbustes, rosie, cultures florales et plantes vertes, bulbes ornementaux</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
00610007 – Porte graine*Trt Sem. Plants*Maladies diverses  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Toute plante destinée à la production de semences</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour

Usages	Dose d'emploi du produit	Nombre d'applications	Intervalle entre application	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)
00603006 – Porte graine – maïs*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Porte graine – Maïs, sorgho</i>	8 g/kg semences	1 application par an (1 semi par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
00609001 –Porte graine – PPAMC, florales et potagères*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : carotte, persil, laitue, chicorées, radis, chou, navet, épinard, betterave potagère, haricot, pois, concombre, courge, melon</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
00606001 –Porte graine – PPAMC, florales et potagères*Trt Sem. Plants*Champignons autres que pythiacées  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : carotte, persil, laitue, chicorées, radis, chou, navet, épinard, betterave potagère, haricot, pois, concombre, courge, melon</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
01801004 – PPAMC*Trt Sem. Plants*maladies fongiques  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires (alimentaires et non alimentaires), épices, fines herbes, plantes à infusions, pavot, autre graines oléagineuses</i>	8 g/kg semences	1 application par an (4 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour
14051201 – Gazons de graminées*Trt Sem.*Champignons (pythiacées)  Plein Champ et sous abri  <i>Portée d'usage : Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires (alimentaires et non alimentaires), épices, fines herbes, plantes à infusions, pavot, autre graines oléagineuses</i>	8 g/kg semences	1 application par an (2 semis par an sous abri)	-	BBCH 00	0 jour